# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

voir i	Partie 2	ba	our Clauses et Condition
em			
tion	Date		
	2012-1	2-	-18
éférence du client	•		
éférence de SEAG			
CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	V	ME
L'invitation pre	nd fir	1	Time Zone Fuseau horaire
			Eastern Standard Time EST
	7		
ser toutes questions à:			yer Id - Id de l'acheteur 899
ne	FAX N	ο.	- N° de FAX
	(819) 9	95	6-3814
es, and Construction: es et construction: L RESOURCES			
	tion  eférence du client  eférence de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS  L'invitation pre  : V Other-Autre:  ser toutes questions à:  ne  es, and Construction:  L RESOURCES	tion  Date 2012-1  Eférence du client  CCC No./N° CCC - FMS No./N°  L'invitation prend fir  cer toutes questions à:  prene  FAX N. (819) 9  es, and Construction: les et construction: L RESOURCES	tion  Date 2012-12- Eférence du client  OCC No./N° CCC - FMS No./N° V  L'invitation prend fin  Eference de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS No./N° V  L'invitation prend fin  FAX No. (819) 95:  es, and Construction: L RESOURCES

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)	man and and description and			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
de l'entrepreneur (taper ou ecrire en caract	leres a imprimerie)			
Signature	Date			



See Part 2 for Clauses and Conditions Document No.23584-130317/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

						Voir Partie	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	et Conditions
tem .	Dest. Code	Inv. Code	Qtv	U. of I.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		Delivery Reg. Del. Offered	Del. Offered
rticle Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	<b>Destination</b> Plan	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
Non-contact extensometer system	23584	1-1	1	TOT	XXXXXXXXX   \$	XXXX	See Herein	

23584-130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **TABLE DES MATIÈRES**

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA
- 12. Instructions pour l'expédition livraison à destination

# Liste des annexes

Annexe A Spécifications obligatoires pour le système d'extensomètre sans contact

Annexe B Documents connexes

23584-130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 1. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à la section « Détails de l'article », et est conforme aux spécifications obligatoires de l'Annexe A.

# 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

# 1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317/A

84-13031//A

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (deux (2) copies papier) Section II: Soumission financière (une (1) copies papier)

Section III: Attestations (une (1) copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584--130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv899

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

le processus d'approvisionnement <u>Politique dachats cologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/ achats-procurement /politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# 1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

### 1.1.1 Service

L'achat de l'équipement doit englober le soutien technique, le soutien technique régional, le soutien téléphonique technique ou le soutien par l'entremise d'Internet.

La réponse à une demande de service doit se faire dans les 72 heures suivant la demande initiale.

Le système doit être fourni avec des pièces de rechange, et un soutien doit être offert pendant au moins cinq (5) ans après son achat.

Emplac principa	ement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux comp les.
c'est-à-	es de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique ap dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus entée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.
	uence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qual n et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 23584-130317/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

Client Ref. No. - N° de réf. du client

de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23584-130317

pv89923584-130317

# 1.1.2 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (	préciser
les composantes qui font partie du système) :	

Nom du fabricant :	
Numéro de modèle ou de la pièce :	
Documentation jointe : Oui () Non ()	

### 1.1.3 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 29 mars 2013 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : \_\_\_\_\_\_.

# 1.1.4 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

# 1.1.5 Contraintes liées à l'équipement

CANMET-MTL n'acceptera pas les prototypes, les maquettes de démonstration ni l'équipement usagé ou reconstruit. (Mais nous pourrions accepter un système actuel jusqu'à ce qu'une mise à niveau ou un nouveau modèle soit disponible, en autant que le modèle mis à niveau ou le nouveau modèle soit pratiquement gratuit).

### 1.1.6 Personnes-ressources

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentant de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

# 1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation et les manuels, DDP (Hamilton, Ontario), Incoterms 2000, la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise applicables doivent être inclus dans le prix.

# 1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2010-01-11

# 1.3 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 23584-130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

### Facteurs d'évaluation

- 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
- 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :
  - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)
- 4. À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir le présent document. (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)
- 5. Systèmes de gestion de la qualité (SGQ)

Le soumissionnaire doit posséder une attestation en bonne et due forme (et fournir la preuve d'attestation) pour la version actuelle d'un système de gestion de la qualité correspondant à la norme ISO 9001 ou l'équivalent.

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-130317/A

23584-130317

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. le soumissionnaire doit fournir le nom de deux (2) clients différents pour lesquels il a conçu et fabriqué un système identique ou semblable dans les 5 années précédant la date de clôture de l'appel d'offres. Le nom de l'entreprise, son emplacement, le nom personne-ressource, son numéro de téléphone et son adresse électronique actuels doivent être fournis.

Amd. No. - N° de la modif.

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe A.

#### 1.2 Évaluation financière

#### 1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

- Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes a) canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les prix seront évalués sur une base DDP Hamilton, Ontario Incoterms 2000.

#### 2. Méthode de sélection

A0031T Méthode de sélection -

critères techniques obligatoires seulement

2007-05-25

# **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

23584-130317/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23584-130317

pv89923584-130317

# 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

# 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-130317/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv899

File No. - N° du dossier pv89923584-130317

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - attestation

# 2.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

a)	(	)	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	(	)	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c)	(	)	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d)	(	)	n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC: http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-130317/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

File No. - N° du dossier pv89923584-130317

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à la section « Détails de l'article », et est conforme aux spécifications obligatoires de l'Annexe A.

#### 2.2 Manuels

L'entrepreneur doit fournir à RNCan deux (2) copies papier et une (1) copie électronique, en format MS Word ou PDF, des manuels, englobant, entre autres :

- les manuels d'installation et de démarrage
- les guides de l'utilisateur, y compris les schémas électriques, hydrauliques et pneumatiques
- les attestations du constructeur de matériel
- le manuel d'entretien et de dépannage comprenant la liste des pièces
- la procédure en vue d'un arrêt sûr et fiable du système
- les procédures en cas d'urgence

Les manuels doivent être fournis à RNCan en français et en anglais.

L'entrepreneur doit fournir à RNCan des copies électriques, en format AutoCAD ou PDF, des schémas et de la constitution du système, ainsi que des dessins détaillés de l'équipement,

#### 2.3 Service

Purchase of the equipment must include technical support as either; regional technical support; technical phone support; or support via the Internet.

Communication must begin within 72 hours of the initial request for support.

The system provided must have spare parts and service support available for a minimum of five (5) years after purchase.

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat

(https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

23584-130317/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23584-130317

pv89923584-130317

4	_ ′		
Л	I )I I I P	א ווא מ	ontrat
4.	Duice	, uu c	unuat

# 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

# 5. Responsables

# 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Martin Gauthier

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

11, rue Laurier

6A2, Phase III, Place du Portage Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-5469 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: martin.gauthier@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-130317/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

 $\label{eq:file_No.-N} \mbox{File No.-N}^{\circ} \mbox{ du dossier} \\ pv89923584-130317$ 

# 5.3 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
	Nom : No de téléphone : No de télécopieur : Courriel :	Nom : No de téléphone : No de télécopieur Courriel :
6.	Paiement	
6.1	Base de paiement - prix ferme	
	de \$ (à remplir au moment de l'attribu	utes ses obligations en vertu du contrat, " précisé(s) dans le contrat, selon un montant total tion du contrat seulement). Les droits de douane ts et services ou la taxe de vente harmonisée est
		out changement à la conception, toute modification changements à la conception, ces modifications récrit par l'autorité contractante avant d'être
6.2	Paiements d'étape	
	Le Canada versera des paiements d'étape con contrat et les modalités de paiement du contrat	formément au calendrier des étapes décrit dans le , si :
	<ul> <li>a) tous les travaux associés à l'étape et, selon acceptés par le Canada;</li> </ul>	le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et
	b) le montant total des paiements d'étapes vers montant total à verser aux termes du contrat	sés par le Canada ne dépasse pas 100 p. cent du ;
	c) une facture exacte et complète ainsi que tou soumis conformément aux instructions de fa	
	d) tous ces documents ont été vérifiés par le C	anada.

23584-130317/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23584-130317

pv89923584-130317

# 6.3 Calendrier des étapes

Voici le calendrier des étapes pour lesquelles des paiements seront faits conformément au contrat :

No de l'étape	Bien livrable	Date de livraison	Montant ferme	Remarques
1	Livraison de tous	Avant le	80 % de la valeur	100 % de la liste
	les biens livrables	29 mars 2013	du contrat ()	d'équipement
			insérer à	
			l'attribution du	
			contrat	
2	Attestations /	Avant le	20 % de la valeur	100 %
	Acceptation finale	29 mars 2013	du contrat ()	d'achèvement /
			insérer à	d'acceptation
			l'attribution	

### 6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

2007-11-30

# 7. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.

### 8. Attestations

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-130317/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

File No. - N° du dossier pv89923584-130317 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8.1 Homologation de l'équipement

RNCan exige que l'équipement soit homologué par la CSA. L'équipement standard sera typiquement homologué au complet et porter un seau visible de la CSA. Tous les composants individuels de l'équipement fabriqué sur mesure devront être homologués CSA, de manière à ce que la nomenclature et les schémas du système puissent être examinés par un inspecteur aux fins de conformité avec Office de la sécurité des installations électriques de l'Ontario (OSIE), la CSA, QSI, ULC et TUV.

# 8.2 Santé et sécurité au travail et environnement

Responsabilités en matière de santé et sécurité au travail pour les entrepreneur et leurs employés, les installateurs d'équipement et les représentants de service.

La santé et la sécurité au travail de tous les employés, les entrepreneurs et leurs employés, les installateurs d'équipement, les représentants de service et les visiteurs est de la grande importance pour le Laboratoire de technologie des matériaux Canmet. La santé est la sécurité au travail est une responsabilité partagée par tous le personnel sur les lieux afin de s'assurer que les risques sont atténués et bénéficier d'un environnement de travail sécurité découlant de la diligence raisonnable de tout le personnel. La mise en oeuvre d'une politique et d'un programme de santé et de sécurité efficaces motivera et responsabilisera tout le personnel à travailler de façon sécurité afin de protéger leur santé à long terme et non simplement d'éviter les accidents.

Chaque personne qui pénètre dans les installations de CMAT, y compris son laboratoire, doit, au minimum :

Respecter les directives, politiques, normes, pratiques et procédures en matière de santé et sécurité de CMAT

Respecter la Partie II du Code canadien du travail:

Respecter la Loi sur la santé et la sécurité au travail et le règlement pour les établissements industriels et le lieu de travail (Ontario);

Coopérer avec diverses instances gouvernementales, comme le ministère du Travail de l'Ontario, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) et la Commission des normes techniques et de la Sécurité (CNTS), qui ont le pouvoir d'inspecter ou de vérifier le site des travaux (la coopération avec des inspecteurs gouvernementaux et la conformité immédiate aux instructions ou ordres ce des responsable sont essentiels afin de limiter le temps d'arrêt potentiel dû à des arrêts de travail ou des pénalités imposées).

Chaque membre du personne doit démontrer qu'il possède ce qui suit :

Une licence à jour pour les gens de métier.

Une formation adéquate pour l'équipement qu'ils opéreront, et des copies des certifications de formation à jour qui pourraient s'appliquer à ce qui suit (liste incomplète):

Utilisation de gaz comprimés;

Utilisation d'équipement de protection individuelle;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

File No. - N° du dossier pv89923584-130317

Formation à jour sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT.

Les entrepreneurs doivent démontrer qu'ils disposent de ce qui suit :

Programme de santé et sécurité au travail pour eux-mêmes et leurs sous-traitants;

Programmes adéquats d'inspection, d'enquête et d'orientation assortis de sanctions en cas de non conformité;

Services professionnel de personnel qualifié;

Personnel de surveillance adéquat pour le projet.

L'entrepreneur doit garantir l'accessibilité à tous les documents jugés nécessaires pour mener à bien et de manière appropriée ces vérifications ou l'examen prédémarrage des mesures relatives à la santé et la sécurité, ou pour établir l'exemption d'exigences relatives à cet examen. Cela peut inclure, notamment mais non exclusivement :

les schémas électriques;

les spécifications des composants de sûreté utilisés dans le système de sûreté;

les déclarations de conformité des composantes de sûreté et des systèmes aux normes applicables;

L'intégrité de l'ensemble de l'équipement de sécurité doit être vérifiée avant le début des travaux ou de l'installation.

L'équipement de protection de tout le personnel utilisé par le fournisseur doit respecter les normes CAN/CSA Z94.1-4, CSA Z195 et CSA Z259 standards

L'entrepreneur doit mettre en oeuvre toutes les mesures correctives exigées par cet organisme de vérification et/ou par l'examen prédémarrage, sans frais supplémentaires.

Tous les coûts associés à l'installation sur les lieux doivent être inclus dans le prix de lot ferme.

# 8.3 Règlements, lignes directrices et normes

L'équipement doit satisfaire aux exigences des règlements, des lignes directrices et des normes pour la conception, la fabrication et la mise en place, comme précisé à l'annexe B - Documents connexes. Advenant une incompatibilité entre les énoncés des divers règlements, lignes directrices et normes, le fournisseur doit alors se conformer aux exigences qui s'appliquent à ce type de machine.

Ordre de priorité parmi les normes :

canadiennes, américaines / Amérique du Nord, ISO/ EN, autres. Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

23584-130317/A

pv899 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23584-130317 pv89923584-130317

#### 8.4 Attestation de conception et de fabrication

Le produit doit satisfaire aux exigences des normes et règlements mentionnés ainsi qu'à tous autres règlements et normes applicables, et le produit doit porter visiblement la marque d'homologation CSA ou ULC pour l'usage prévu.

#### 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens (complexité moyenne
- l'Annexe A. Spécifications obligatoires pour un système d'extensomètre sans contact; c)
- d) la soumission de l'entrepreneur datée du (à inscrire lors de l'attribution du contrat).

#### 11. Clauses du quide des CCUA

A9068C	Règlements concernant les emplacements	2010-01-11
	du gouvernement	
A2000C	Ressortissants étrangers	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers	2006-06-16

#### 12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

rendu droits acquittés (DDP) Hamilton, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 23584-130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### ANNEXE A

# EXIGENCES OBLIGATOIRES CONCERNANT LE SYSTÈME D'EXTENSOMÈTRE SANS CONTACT.

Les fournisseurs doivent établir un renvoi entre les critères techniques obligatoires et leurs documents techniques à l'appui, dans un format concis, indiquant la page, le(s) alinéa(s) et les sous-alinéas, le cas échéant.

CanmetMATÉRIAUX requiert un extensomètre sans contact pour mesurer les déformations dans les éprouvettes de traction alors qu'elles sont soumises à des essais à des températures élevées dans un caisson climatique. Cet extensomètre sera d'abord utilisé pour mesurer les déformations des échantillons de tôle d'aluminium de 0,2 mm d'épaisseur soumis à des essais à des températures élevées, qui ne pouvaient pas être mesurées par d'autres moyens.

CanmetMATÉRIAUX sera responsable d'intégrer le système de mesure de déformation sans contact aux machines d'essai et caissons climatiques.

- 1. À utiliser dans un laboratoire d'essai des matériaux, à la température ambiante, pour mesurer des éprouvettes dans des caissons climatiques à travers plus d'un carreau de vitre.
  - a. Température minimum des essais d'échantillons : -90 oC
  - b. Température maximum des essais d'échantillons : 600 oC

	·
Réf	érence dans la proposition de l'entrepreneur :
r r	Le système doit être doté d'un mécanisme d'éclairage spécialisé pour s'assurer que les divers matériaux des éprouvettes, et les marqueurs de cible sur les échantillons puissent être éclairés et econnus par le système de mesure, pour les mesures longitudinales ainsi que transversales des champs de déplacements / déformations.
Réf	érence dans la proposition de l'entrepreneur :
	L'essai des matériaux se fera conformément aux taux et protocoles d'essai de matériaux ASTM E8 et 557.
Réf	érence dans la proposition de l'entrepreneur :
	Le système doit être capable de prendre des mesures des déformations biaxiales; longitudinales et ransversales.
Réf	érence dans la proposition de l'entrepreneur :
<b>5.</b> L	Le système d'extensomètre sans contact mettra à l'essai les matériaux échantillons suivants :
	a. Céramique b. Aluminium c. Acier d. Magnésium
Réf	érence dans la proposition de l'entrepreneur :

Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**6.** Le système de mesure doit être capable de se conformer à la norme ASTM E83 concernant la déformation longitudinale, classe B-1, pour :

<ul><li>a. une longueur entre repères de 2 po (50 mm)</li><li>b. une longueur entre repères de 1 po (25)</li></ul>
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
7. La géométrie des éprouvettes se conformera à la norme ASTM E8 concernant les éprouvettes standard et de qualité inférieure.
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
8. Largeur entre repères de l'échantillon :
a. 0,5 po (12,5 mm) b. 0,2 po (5,1 mm)
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
9. Longueur entre repères de l'échantillon :
a. 0,25 po (6,4 mm) b. 2 po (50 mm)
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
10. Allongement pour un échantillon d'essai avec longueur entre repères de 1 po (25 mm), jusqu'à 500 %
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
11. Le système de mesure des déformations doit être capable d'interfacer avec des contrôleurs et de l'équipement d'essai des matériaux de tiers offrant une option de sortie analogique ou l'équivalent
<ul> <li>a. La fonction d'interfaçage de l'équipement de tiers ne doit pas réduire la capacité de mesure (résolution et précision) du système, par comparaison à la capacité de mesure à l'aide de contrôleurs de systèmes " natifs ".</li> </ul>
Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
12. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

12.1 L'équipement doit pouvoir être utilisé avec une alimentation de :

4.1.1 60 Hz

4.1.2 600 V, triphasée

4.1.3 208 V, monophasée

4.1.4 208 V, triphasée

4.1.5 120 V, monophasée

Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

23584-130317/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23584-130317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv89923584-130317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv899

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **ANNEXE B**

# **DOCUMENTS CONNEXES**

# RÈGLEMENTS, DIRECTIVES ET NORMES

# Normes de sécurité

**ANSI** 

ANSI/ASSE Z244.1-2003: Control of Hazardous Energy - Lockout/Tagout and Alternative

(Remarque : la norme CSA Z460-05 - maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage et autres méthodes - prévaut)

ANSI Z136.1-2007: Safe Use of Lasers

**CSA** 

Z432-04: protection des machines

CAN/ CSA-Z434-03: robots industriels et systèmes robotiques - exigences générales

Code de la sécurité électrique de l'Ontario, 23e édition (en service) et 24e édition.